

## **Réponses de Jean-Luc Mélenchon à l'interpellation de la FARAPEJ**

Notre axe programmatique principal en matière pénale consiste à faire baisser le nombre de courtes peines d'emprisonnement et également de détentions provisoires. Les comparutions immédiates (CI) sont grandes pourvoyeuses de courtes peines et de détention provisoires, à l'issue d'audiences qui s'apparentent souvent à de la justice d'abattage et de piètre qualité. C'est pourquoi nous modifierons la loi sur les CI afin d'en limiter le recours.

La désocialisation que produisent ces courtes peines est patente.

Nous endiguerons donc l'inflation carcérale (50 000 détenus en 2002, 70 000 aujourd'hui), nous redonnerons du sens à la peine en posant comme principe que tout détenu a vocation, à plus ou moins brève échéance, à revenir dans la société des hommes libres. Nous sommes sans doute la seule force politique d'importance à ne pas proposer de construction de places de prison supplémentaires. La prison est bien souvent aujourd'hui un temps mort où "l'après" n'est pas prioritaire. Il faut que toute personne rentrant en prison soit d'abord orientée et prise en charge avec l'idée qu'il s'agit de quelqu'un qui a vocation à être libéré un jour. Enfin, nous développerons les peines alternatives et utiles par le renforcement des SPIP et de leur synergie avec les services d'insertion de droit commun (pôle emploi, missions locales, logement, santé...).

Voici le lien du livret justice <https://avenirencommun.fr/le-livret-justice/>

### ***Réponses complémentaires***

-Développement de toutes les alternatives à l'emprisonnement (y compris placements extérieurs) pour une déflation carcérale raisonnée, c'est l'axe principal de notre projet. Nous y consacrerons l'essentiel des 2000 emplois pénitentiaires (renforcement des SPIP) que nous prévoyons de créer sur le quinquennat.

-Restriction du champ de la détention provisoire et de la comparution immédiate par une modification législative (cf. livret justice)

-Légalisation du cannabis (cf. livret justice)

-Abrogation de la rétention de sûreté

-Nous envisageons le numerus clausus comme mesure transitoire avant que les effets de notre politique portent leurs fruits.

-Oui pour une transparence accrue de la DAP avec publication des statistiques pénitentiaires au plus près du temps réel et pour des liens accrus des SPIP avec tous les organismes d'insertion de droit commun.